

Projet pédagogique et éducatif du RAM du Val Briard

V1 du 16 août 2018
Rédigé par CB, AS, AS, GP
Validé par JJ, DGS
Validé par PR, VP AAGV

- **Les missions du RAM**

Le RAM informe parents et assistants maternels (AM) sur les droits et devoirs de chacun en toute neutralité. C'est un lieu où sont recensées les offres et les demandes autour de la recherche de mode d'accueil.

Les animatrices participent à la professionnalisation des AM par le biais d'ateliers (jeux, lecture, musique ou motricité), de réunions sans enfant (avec ou sans intervenant) ou par des sessions de formation via un organisme extérieur agréé Ipéria.

Les ateliers du RAM offrent un espace d'échanges et rencontres pour les assistantes maternelles autour de leurs pratiques. Ces temps collectifs favorisent l'éveil et la socialisation du tout petit.

- **La spécificité du RAM de la Communauté de Communes du Val Briard**

Pour mener à bien les missions du RAM, les animatrices mettent en place des valeurs professionnelles, éducatives et humaines.

- **Les valeurs professionnelles**

Les animatrices mettent en avant des valeurs éducatives autour de l'éveil et de la socialisation du jeune enfant.

Pour aboutir à un travail d'équipe de qualité, les animatrices s'engagent à travailler dans la bienveillance ainsi qu'une communication de qualité. L'équipe se répartit le travail mais maintient la diffusion d'informations à toutes afin que chacune puisse prendre le relais si besoin est. De ce fait, chaque projet doit être discuté et respecté de toutes afin de maintenir une unicité de discours.

- **Les valeurs humaines**

Les professionnelles développent des valeurs humaines telles que l'écoute et le dynamisme afin de créer une dynamique sociale en lien avec le fonctionnement du service.

- **Les valeurs éducatives**

Les assistants maternels sont invités à être acteur de ce temps en proposant des idées d'activités plus spécifiques (peinture, manipulation, relaxation) selon leurs demandes ou observations des enfants. La répartition sur plusieurs mois des animatrices sur les mêmes salles de jeux renforce le lien professionnel avec les assistants maternels et la collaboration sur leurs souhaits d'atelier.

Les animatrices sont porteuses d'outils professionnels (jeux, discours et informations) dans un cadre permettant l'impartialité, la distance professionnelle et la bienveillance. La posture au sol des adultes, favorise l'observation de l'enfant, l'écoute et la confiance.

→ **L'itinérance**

La ruralité du territoire de la communauté de communes rend indispensable un service itinérant afin d'être au plus proche des besoins des usagers (AM et parents).

Le relais assistants maternels itinérant développe ses actions (ateliers et rdv) sur tout le territoire de façon la plus équitable possible.

La proposition d'atelier en itinérance implique une réflexion sur la manutention, le transport et le stockage / rangement des jeux éducatifs en fonction des locaux prêtés par les collectivités.

• **L'équipe du RAM**

Au sein du RAM, quatre professionnelles interviennent auprès des assistantes maternelles et des parents – employeurs sur des temps d'ateliers et de renseignements administratifs. Les deux responsables animent des ateliers et assurent la gestion du RAM.

• **Les ateliers du RAM**

Tous les ateliers du RAM favorisent l'éveil psycho-affectif de l'enfant de 0 à 3 ans. L'enfant apprend et se développe grâce à l'imitation et à l'expérimentation de son environnement.

Un contexte sécurisant (espaces, adultes) favorise pleinement l'acquisition de nouvelles compétences de l'enfant. En 3 ans, l'enfant se rend actif pour se mouvoir, communiquer et comprendre les codes sociaux qui fondent une société.

De plus, les matinées au RAM ont pour objectifs de permettre un temps de rencontres entre AM dans un cadre professionnel et professionnalisant. Ainsi, les ateliers permettent de rompre l'isolement professionnel, de pallier le manque de structures ludiques (ludothèques) ou d'accéder à de nouvelles connaissances éducatives et pédagogiques (nouveau jeux, échanges...). Chaque lieu dispose d'un agrément délivré par la PMI afin de garantir la sécurité et la qualité d'accueil de tous.

Pour chaque atelier, les enfants sont sous la responsabilité de leur assistant maternel. De ce fait, l'utilisation du portable ou discussions personnelles trop importantes ne garantissent pas une entière attention des assistantes maternelles sur les enfants qu'elles accueillent.

→ **Atelier jeux** (9h installation - 9h30/11h30 séance - 11h30 rangement)

Les animatrices proposent un temps d'échange informel puis les enfants ont à leur disposition des jeux proposés dans un aménagement d'espace réfléchi. Il est à noter que les enfants sont invités sans être forcés à se saisir des jeux.

→ **Atelier musique** (deux séances à 9h30 et 10h30)

L'intervenant et l'animatrice demandent aux AM d'être acteur durant ce temps (accompagnement vocal, des instruments avec les enfants). C'est un atelier guidé par le musicien (chants proposés, choix des instruments).

→ **En atelier lecture** (durée : 45min)

Les animatrices proposent un temps lecture collectif puis individuel avec un choix de livre. Ces ateliers ont lieu dans les salles du RAM, dans les bibliothèques sur les communes n'ayant pas d'animations lecture pour les assistantes maternelles. L'aménagement de l'espace est réfléchi (tapis, coussins) afin de créer un lieu accueillant et « cocooning » où les AM ont la possibilité de se centrer uniquement sur la lecture avec l'enfant.

→ **En atelier passerelle** (durée : 45 min)

C'est un projet qui permet, aux enfants accueillis par les assistants maternels, de connaître l'école (locaux, ATSEM et enseignants) et ainsi de favoriser une rentrée plus sereine une fois le moment venu. Ces temps de lecture se déroulent en bibliothèque ou directement dans l'école maternelle.

Ces ateliers ont lieu lorsqu'il est impossible d'avoir des locaux pour y faire une salle de jeux du RAM. Ils peuvent être aussi proposés quand c'est possible pendant les temps « salle de jeux ». Ce travail qui nécessite une implication constante des AM, des bibliothécaires (si possible) et des écoles.

- **Les RDV administratifs**

Le RAM donne des informations juridiques claires, précises, à jour et dans la mesure de ses compétences. Les animatrices ne sont ni juristes, ni comptables de ce fait, aucun calcul ni estimation ne seront transmis.

- **Pour les parents**

Le RAM informe les modes d'accueil existants sur le territoire, et communique sur les éventuelles disponibilités auprès des AM.

Lorsqu'il s'agit d'un choix d'embauche d'un assistant maternel, le RAM met en relief les droits et devoirs du parent dans sa future fonction de parent-employeur.

Les animatrices restent dans une posture d'écoute active et se rendent disponibles en équipe après le rdv si d'autres questions surviennent.

- **Pour les assistants maternels**

Le RAM les renseigne sur leurs questions dans l'exercice de leur métier et échange aussi sur des questions éducatives et pédagogiques en lien avec l'accueil du jeune enfant.

Les animatrices ont un rôle de veille juridique et ainsi diffuse les changements intervenants sur la profession d'AM.

Au cours de ces RDV, il est rappelé les possibilités des ateliers offerts par le RAM ainsi que leur droit à la formation continue.

- **Les temps festifs**

C'est l'occasion d'offrir aux parents des espaces pour mieux apprécier les compétences et le quotidien de leur AM grâce à des expositions photos, explication des créations, ateliers (motricité...) et parfois avec des intervenants. De plus, c'est un temps rencontre entre parents et les animatrices du RAM dans un espace utilisé pour les ateliers.

Les AM ont une place prépondérante en étant force de proposition (choix d'un thème, proposition d'une sortie...). Les animatrices replacent, les choix retenus, dans un contexte favorisant l'intérêt de l'enfant.

- **Le travail partenarial**

Le travail avec les partenaires du RAM est primordial afin d'accomplir les missions inhérentes à ce service.

- **La PMI**

C'est un partenaire privilégié, des réunions annuelles sont organisées avec les puéricultrices de secteur et les animatrices afin d'échanger sur les AM et les actions menées sur le territoire. Les puéricultrices se rendent parfois en ateliers pour créer du lien avec les AM dans un cadre différent des visites à domicile. Des réunions à thème en soirée en collaboration avec les puéricultrices peuvent être organisées. En parallèle, l'éducatrice de jeunes enfants de la PMI vient en soutien aux puéricultrices et se propose de venir en atelier pour commencer à créer du lien autour de la pédagogie et de l'éducatif.

- **Les communes du territoire**

Ce sont des partenaires quotidiens avec qui il est nécessaire d'avoir un discours commun sur nos missions, nos valeurs en faisant prévaloir le devoir de réserve.

→ **La CAF**

Au-delà de sa posture de financeur, la CAF permet la création d'instance de réflexions, discussions et des temps d'informations sur des journées (inter ram) et des réunions (tutoram).

→ **Bibliothèque**

Afin de promouvoir le livre sur le territoire les animatrices se rendent à la bibliothèque départementale pour emprunter des livres et parfois suivent des formations.

De plus, cette mise en exergue de l'importance du livre auprès du tout petit est aussi développée avec les bibliothèques de la communauté de Communes.

Lexique :

RAM = Relais Assistantes Maternelles

AM = Assistant(e)s Maternel(le)s

CAF = Caisse d'Allocations Familiales

PMI = Protection Maternelle et Infantile

ATSEM = Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles